

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de  
Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 10 février 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, 6 chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Lise Crêtes, Nicolas Malette, Robert Gaudette  
Philippe Labelle et Darquise Vallières.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, le directeur général, Stéphane Hamel, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

**AR15-02-026**

**Ouverture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit ouverte.

Adoptée unanimement

**AR15-02-027**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général avec l'ajout suivant :

1. Appui à la MRCVG – Dépenses admissible programme TECQ
2. Adhésion à l'association des parcs régionaux du Québec
3. Paroisse St-Roch de Cayamant – Demande de salle gratuite
4. Demande de Jacqueline Crêtes – Centre Historique

Adoptée unanimement

**AR15-02-028**

**Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 ainsi que celui de la séance spéciale du 29 janvier 2015.

Adoptée unanimement

**AR15-02-029**

**Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses 31 janvier 2015**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières, les listes des comptes payés (137 793.04\$) et à payer (64 534.61\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Nicolas Malette et Raymond Blais. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer au 31 janvier 2015.

Adoptée unanimement

Je soussigné, Stéphane Hamel, directeur général/sec-très de la Municipalité de Cayamant certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci haut mentionnée sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Directeur général/sec-très.

**Avis de motion**

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Gaudette à l'effet que le règlement 217-12 sur le traitement des pompiers sera déposé et adopté afin de remplacer le règlement existant et qu'il y aura dispense de lecture.

AR15-02-030

**Dépôt et adoption du premier projet du règlement 237-15**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que le conseil adopte le premier projet du règlement 237-15

**Règlement 237-15**

**Règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la Zone V125 du plan 83040**

Attendu Qu'en vertu de l'article 454 du Code municipal le conseil municipal a le pouvoir de modifier tout règlement et qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut modifier le règlement 05-91 ;

Attendu Qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de conseil, le 13 janvier 2015 à l'effet que le présent règlement sera soumis pour approbation ;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article I.**

Le préambule en fait partie intégrante des présentes.

**Article II.**

Inclure des usages de nature récréative et d'hébergement avec l'utilisation **Touristique VII (t7)** dans la zone **V125** qui comprend :

- Les terrains de camping ;
- Les établissements de chalets de location : établissement commercial de chalets groupés autour d'un bureau d'accueil et d'enregistrement ou rattaché à un pavillon central. Ces chalets sont considérés comme dépendances ;
- Les bases de plein air ;
- Les camps de vacances ;
- Les centres vacances-familles ;

**Article III**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

\_\_\_\_\_  
Chantal Lamarche  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Stéphane Hamel  
Directeur général/sec.trés.

AR15-02-031

**Dépôt et adoption du premier projet du règlement 238-15**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que le conseil adopte le premier projet du règlement 238-15

**Règlement 238-18**

**Modification au règlement de zonage 05-91 pour la zone V126 du plan 80430**

Attendu Qu'en vertu de l'article 454 du Code municipal le conseil municipal a le pouvoir de modifier tout règlement et qu'en vertu de l'article 113 de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut modifier le règlement de zonage ;

Attendu Qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal un avis de motion a été donné lors à la séance ordinaire le 13 janvier 2015 à l'effet que le présent règlement sera soumis pour approbation ;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue le règlement ainsi qu'il suit, à savoir

#### **Article I.**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

#### **Article II**

Créer une nouvelle zone V126-1 à être soustrait de la zone V126 dont les limites sont les suivants :

Le point **A** situé au lot 37 du rang III est à l'intersection du chemin Petit-Cayamant et Bellevue.

De ce point **A** en direction EST en parallèle du chemin Bellevue à une distance de ±305 mètres du point **B**.

De ce point **B** du lot 36 rang III en direction SUD d'une profondeur de ±351mètres jusqu'au point **C** du lot 35 rang III.

De ce point **C** du lot 35 rang III en parallèle vers l'OUEST jusqu'au chemin Petit-Cayamant d'une distance de ±305 mètres du point **D** lot 37 rang III.

De ce point **D** du lot 37 rang III vers le NORD du chemin Petit-Cayamant d'une longueur de ±351mètres jusqu'au point **A**.

**Voir l'annexe 1 qui en fait partie intégrante du présent règlement**

#### **Article III**

Il sera inclus à l'intérieur de la zone V126-1 l'usage Touristique VII (T7) afin de permettre les usages de nature récréative et d'hébergement :

- Les terrains de camping ;
- Les établissements de chalets de location : établissement commercial de chalets groupés autour d'un bureau d'accueil et d'enregistrement ou rattaché à un pavillon central. Ces chalets sont considérés comme dépendances ;
- Les rampes de mise à l'eau, débarcadères et quais publics et/ou ouverts à la clientèle de ces établissements commerciaux ;

#### **Article IV**

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

---

Chantal Lamarche  
Mairesse

---

Stéphane Hamel  
Directeur général/sec.trés.

AR15-02-032

**Procurations – Hydro-Québec**

Le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu que l'adjointe au directeur général Madame Hélène Joanisse et le directeur général Monsieur Stéphane Hamel signent tout documents relatifs à la gestion de tous les comptes d'Hydro-Québec de la municipalité de Cayamant pour et au nom de la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-02-033

**CvAF forêt de l'aigle - Demande au Ministre des forêts, des parcs et de la faune**

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que le conseil demande au Ministre Laurent Lessard que la convention d'aménagement forestier (CvAF) déléguée à la Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle soit transférer à la Municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-02-034

**Appui à l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong**

CONSIDÉRANT QUE suite à la décision par le MFFP d'interdire l'ensemencement du doré jaune dans le territoire géré par l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong à compter de 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à la dernière étude de recensement, il est indiqué que le plan d'eau Piscatosin est présentement en baisse importante de la relève et qu'il serait très important de permettre un ensemencement en grand nombre de cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MFFP ne sont pas en mesure de répondre et prouver que l'ensemencement n'apporte pas un gain à la contribution de la relève;

CONSIDÉRANT QUE l'AFC est complètement autonome et gère à même son budget les dépenses d'opération à l'ensemencement sans aucune implication financière du MFFQ (financé à 100 % par les utilisateurs);

CONSIDÉRANT QUE nous convenons que l'expertise obtenue au fil des dernières saisons permet un avancement dans le domaine de l'élevage du doré jaune et qui selon l'ensemble des pisciculteurs est très difficile;

CONSIDÉRANT QU'une telle décision aurait des répercussions imprévisibles sur la clientèle pêcheuse du territoire couvert par l'AFC;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes du MDDEFP ne peuvent nous garantir qu'il n'y aura pas effondrement des stocks de poissons à la suite de l'a bondant de l'ensemencement du doré;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action mentionne de l'ensemencement jusqu'en 2018 et que nous sommes en accord que suite au recensement 2017/ 2018, qu'il y ait révision des façons de faire et que l'AFC suite au résultat de cette étude (recensement 17/18) pourra prendre une décision plus éclairée;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur l'économie touristique et l'emploi qui est déjà très précaire dans les deux régions administratives incluant les MRCVG et MRCAL;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Lise Crêtes, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant appuie l'Aire faunique communautaire du réservoir Baskatong (AFC) afin que cet organisme puisse continuer l'ensemencement sur le réservoir Baskatong;

ET QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Municipalité de Grand-Remous.

Adoptée unanimement

AR15-02-035

**Entente d'entretien préventif système d'incendie**

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de renouveler l'entente d'entretien préventif au système d'incendie au coût de 888\$ plus les taxes applicables avec la compagnie Chubb Edwards.

Adoptée unanimement

AR15-02-036

**Représentation du conseil au sein de l'A.R.V.L.C.**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu de nommer le conseiller Raymond Blais représentant de la municipalité de Cayamant auprès de l'association des résidents et villégiateurs du Lac Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-02-037

**Consultation publique – Modification de zonage secteurs V125 et V126**

Le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de tenir une consultation publique le 3 mars 2015 à 18h00 sur les modifications de zonage pour les zones V125 et V126.

Adoptée unanimement

AR15-02-038

**Demande d'aide financière – A.R.V.L.C.**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu d'étudier la demande de l'association des résidents et villégiateurs du Lac Cayamant et de rendre une réponse à la séance ordinaire du mois de mars 2015.

Adoptée à 4 contre 2

Les conseillers Raymond Blais et Philippe Labelle ont voté contre la proposition préférant répondre tout de suite.

AR15-02-039

**Demande d'aide financière – Ski pour ta santé (CSSSVG)**

Le conseiller, Philippe Labelle propose et il est résolu de ne pas participer à la levée de fonds ski pour ta santé de la fondation du CSSSVG.

Adoptée unanimement

AR15-02-040

**CSHBO – Bourses d'étude finissants 5<sup>e</sup> secondaire**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'accorder trois (3) bourses d'études de 150\$ aux finissants en 5<sup>e</sup> secondaire qui habitent à Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-02-041

**Albatros Vallée-de-la-Gatineau - Demande d'aide financière**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité ne contribue pas à la demande d'aide financière d'Albatros de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement

AR15-02-042

**Nomination de chemin privé – Chemin Cécile**

Le conseiller, Nicolas Malette propose et il est résolu de nommer le chemin Privé Cécile situé face au chemin du Lac Lacroix à la demande de Messieurs Jean-Pierre et Yves Paquette.

Adoptée unanimement

AR15-02-043

**Demande d'aide financière – Golf Hivernal (Maison de la famille)**

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu de ne pas participer à la levée de fonds du golf hivernal de la maison de la famille.

Adoptée unanimement

AR15-02-044

**Appui à Madame Karine Pelletier – Projet de quincaillerie**

Le conseiller, Philippe Labelle propose et il est résolu d'appuyer moralement le projet de quincaillerie de Madame Karine Pelletier et lui souhaite bonne chance dans ce beau projet.

Adoptée unanimement

AR15-02-045

**Appui à la MRCVG – Service de génie**

Considérant la résolution 2014-R-AG412 adoptée par le Conseil de la MRCVG, demandant au MAMOT de réviser sa position quant au refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Considérant que la MRCVG est toujours en attente d'une réponse du MAMOT relativement à cette demande, mais que certains suivis obtenus laisseraient présager une possibilité de maintien du refus, notamment en raison de clauses fédérales (taxe d'accise);

Considérant l'excellence des services rendus par le Service de génie municipal de la MRCVG, à moindre coût que ceux offerts par des firmes de génie privées;

Considérant la proximité des ingénieurs et du technicien travaillant au Service de génie municipal, leur disponibilité et les économies réalisées sur les frais de déplacement;

Considérant la volonté d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert en région;

Considérant que les municipalités qui souhaiteraient octroyer des mandats au service de génie municipal de la MRC, malgré le non-remboursement par le TECQ, seraient avantagées d'utiliser les sommes versées par ce programme pour des travaux municipaux;

En conséquence, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'informer la MRCVG de notre intention de poursuivre l'octroi de mandats au Service de génie municipal, peu importe l'issue de la demande présentée au MAMOT pour l'admissibilité des dépenses du Service de génie municipal au TECQ, et ce dans le but d'assurer la pérennité, la consolidation et la survie de ce service offert dans notre région.

**Adoptée unanimement**

AR15-02-046

**Adhésion à l'Association des parcs régionaux du Québec**

Le conseiller, Raymond Blais propose et il est résolu de devenir membre de l'association des parcs régionaux du Québec au coût de 75\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée unanimement**

AR15-02-047

**Paroisse St-Roch de Cayamant – Demande location de salle gratuite**

La conseillère, Lise Crêtes propose et il est résolu de laisser la salle gratuitement à la paroisse St-Roch de Cayamant pour leur soirée de l'amour le 21 mars 2015.

**Adoptée unanimement**

AR15-02-048

**Centre Historique – Demande de Mesdames Crêtes et Garneau**

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu d'accepter la demande de Mesdames Jacqueline Crêtes et Sylvie Garneau de fonder un centre historique à l'intérieur du bâtiment du quai public et de fournir les fournitures de bureau et d'impression. Le travail de Mesdames Jacqueline Crêtes et Sylvie Garneau sera bénévole, le tout conditionnel à l'obtention de subventions.

**Adoptée unanimement**

AR15-02-049

**Fermeture de la séance**

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit close à 19h59.

**Adoptée unanimement**